



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Paris, le 30 MARS 2020

Ref. D20004804

Messieurs les Présidents,

La crise sanitaire qui affecte notre pays est sans précédent. Dans ce contexte, vous avez établi des propositions et offres de service pragmatiques et constructives pour répondre au message du Président de la République et assurer le transport des personnels soignants mobilisés au service de tous nos concitoyens. Je tiens à vous en remercier et à saluer votre engagement solidaire et civique, comme vous continuez à le faire pour le transport de malades assis ou au service des déplacements indispensables des personnes, dans la période de confinement.

Par souci d'efficacité dans le contexte actuel de crise, le Gouvernement a choisi de privilégier un appui sur les dispositifs existants pour permettre aux établissements hospitaliers et médico-sociaux de mobiliser des taxis pour leur personnel en complément ou en remplacement d'autres moyens de transport (transports en commun notamment). Le plus souvent, les établissements concernés disposent d'ores et déjà de contrats existants au bénéfice de leur personnel. A défaut, ils pourront conclure des contrats *ad hoc*, sans être contraints par les délais habituels imposés par le code des marchés publics. Ces prestations de transport à destination des personnels soignants s'effectueront selon les tarifs réglementés et non selon ceux spécifiques au transport de malades assis.

Par ailleurs, concernant l'ouverture du dispositif aux VTC, comme évoqué lors des différents échanges que vous avez eus avec mes équipes, je vous confirme que le dispositif vise bien en premier lieu les taxis. La possibilité que des centres hospitaliers conventionnent avec des plateformes VTC a été prévue pour assurer que dans les zones urbaines denses où l'offre taxis ne serait pas suffisante pour répondre aux besoins des soignants, les plateformes VTC puissent intervenir de manière complémentaire aux taxis, afin d'assurer qu'aucun soignant ne reste sans réponse.

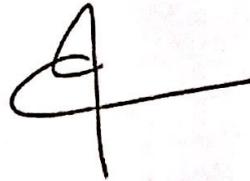
TAP → [Je précise que ce dispositif ne doit pas compromettre la poursuite des activités de transport de malades assis qu'assurent les taxis conventionnés. Il est en effet essentiel que les patients dont les soins doivent continuer à être assurés dans cette période puissent les recevoir. Ce cadre général pourra toutefois être ajusté localement par les préfets de département en fonction des situations et des tensions qui pourraient apparaître localement.

Je partage votre préoccupation d'apporter une sécurité maximale aux conducteurs qui transporteront les personnels soignants. Dans le contexte actuel de tension sur le matériel de protection et notamment les masques, la priorité doit être donnée à l'élaboration d'un guide de bonne pratique par secteur d'activité. Le Gouvernement a pris, pour sa part, des mesures pour répondre au plus vite à cette préoccupation et notamment rendre accessibles aux PME et TPE les commandes de masques, utiles à leur activité, comme cela a été fait pour le gel hydro-alcoolique. Vous serez informés de l'évolution des dispositifs mis en œuvre dans ce cadre.

Enfin, je sais que votre secteur connaît depuis mi-mars une très forte chute d'activité. Le Gouvernement a mis en place des mesures d'urgence pour soutenir l'économie et les entreprises. Elles peuvent prendre différentes formes comme le report des échéances sociales et fiscales, voire, à titre exceptionnel, des remises gracieuses, un fonds de solidarité pour les plus petites entreprises et les travailleurs indépendants, des dispositions bancaires, etc. Je me ferai le relais auprès de mon collègue, Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, des demandes d'informations dont vous avez fait part et des spécificités de votre secteur que vous avez fait valoir.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Baptiste DJEBBARI



Monsieur Rachid BOUDJEMA
Président de l'Union Nationale des Taxis

Monsieur Michel GOUGEON
Président de la Fédération Nationale des Artisans du Taxi

Monsieur Ahmed SENBEL
Président de la Formation Nationale des Taxis Indépendants